DEL 30 Nuv. 2022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Bureau du Courner

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 17 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du dix novembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice: 16

Présents: Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Madame Martine JULLIEN, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Christine MARROT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Zeineb LOUNICI à Madame Patricia GAU Monsieur Michel GELIS à Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

Monsieur Serge BILLIERES à Madame Marie-Pierre LAFARGE

Absents excusés: Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Karine PERES

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

Délibération 2022-68

Objet : Vote de la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2022 du Budget Principal du CCAS et des Budgets annexes du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) et de la Résidence Autonomie (RA)

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale présente le rapport suivant :

VU l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2022,

VU la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires exposé lors de la séance du 10 février 2022,

VU la délibération adoptant le Budget du CCAS, du SAAD et de la RA en date du 24 mars 2022.

VU les tableaux d'équilibre présentés ci-après,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT le Budget Primitif du CCAS du SAAD et de la RA pour l'exercice 2022 adopté le 24 mars 2022,

CONSIDÉRANT le projet de Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au Conseil d'Administration et joint à la présente délibération,

DÉCIDE:

Article 1: d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal du CCAS pour l'exercice 2022 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, selon les montants présentés dans les tableaux d'équilibre budgétaire ci-après.

<u>Article 2</u>: d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget annexe du SAAD pour l'exercice 2022 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, selon les montants présentés dans les tableaux d'équilibre budgétaire ci-après.

Article 3: d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget annexe de la RA qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, selon les montants présentés dans les tableaux d'équilibre budgétaire ci-après.

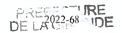
<u>Article 4</u>: d'autoriser la Vice-Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Investissement	Chap.	Libellé chapitre	BP CCAS PE2 DM 1
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00
Dépenses réelles	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00
	21	Immobilisations corporelles	-22 000,00
	Dépenses réelles		-22 000,00
	Total D	lépenses d'investissement	-22 000,00
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	-22 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Recettes d'ordre		-22 000,00
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	Recettes réelles		0,00
	Total I	Recettes d'investissement	-22 000,00

Fonctionnement	Chap.	Libellé chapitre	BP CCAS PE2 DM 1
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	-22 000,0
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Dépenses d'ordre		-22 000,0
Dépenses réelles	022	Dépenses imprévues	0,0
	65	Autres charges de gestion courante	-30 000,0
	66	Charges financières	0,00
	67	Charges exceptionnelles	83 838,98
	68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00
	011	Charges à caractère général	0,0
	012	Charges de personnel et frais assimilés	-16 823,49
		Dépenses réelles	37 015,4
	Total Dé	penses de fonctionnement	15 015,49
Recettes d'ordre	Recettes d'ordre		0,0
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-505,08
	74	Dotations et participations	-2 601,00
	75	Autres produits de gestion courante	18 121,57
	77	Produits exceptionnels	0,00
	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	013	Atténuations de charges	0,00
	Recettes réelles		15 015,49
	Total Re	cettes de fonctionnement	15 015,49



BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE 2022 DECISION MODIFICATIVE N°1 3 0 NOV. 2022 DECISION MODIFICATIVE N°1 3ureau du Courrier

BUDGET ANNEXE SAAD	Décision Modificative N° 1 2022
Charges	
GROUPE 1: Charges d'exploitation	-3 100,00 €
GROUPE 2: Charges de personnel	124 000,00 €
GROUPE 3: Charges de structure	-5 102,36 €
Total charges	115 797,64 €
Produits	to the second se
GROUPE 1: Produits de la tarification	-57 849,50 €
GROUPE 2: Autres produits d'exploitation	173 647,14 €
GROUPE 3: Produits financiers et non encaissables	
Total produits	115 797,64 €
Reprise de résultat	- €
Total Général	
Charges	115 797,64 €
Produits	115 797,64 €

BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE 2022 DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE RA	Décision Modificative N° 1 2022
SECTION FONCTIONNEMENT	
Charges	
GROUPE 1: Charges d'exploitation	2 000,00 €
GROUPE 2: Charges de personnel	-15 000,00 €
GROUPE 3: Charges de structure	-2 000,00 €
Total charges	-15 000,00 €
Produits	
GROUPE 1: Produits de la tarification	-12 690,00 €
GROUPE 2: Autres produits d'exploitation	-27 763,16 €
GROUPE 3: Produits financiers et non encaissables	25 453,16 €
Total produits	-15 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Emplois	- €
Ressources	- €

Sur quoi, le Conseil d'Administration DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, à la Santé et Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Patricia GAU